

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

## SEANCE DU 21 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 février à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 10 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle exposition de la médiathèque à Villefranche d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER

**Objet :** Présentation et approbation du Compte Administratif 2022  
**Référence :** D 2023.2

Délégués en exercice : 23    Suppléants : 14  
Délégués présents : 18  
Voix délibératives : 16

**Titulaires présents :** Christine BARRILLIOT, Bruno BOUSQUET, Sylvian CALS, J-Luc CANTALOUBE, Patrick CARAYON, J-Claude CLERGUE, Claude CRAYSSAC, J-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Sylvie GRAVIER, Marie-Claude ROLLAND, Didier SOMEN, Myriam VIGROUX

**Suppléants présents avec voix délibérative :** Serge BOURREL, Alain BOYER, J-Marc SENGES, Bernard TRESSOLS

**Titulaires excusés :** J-Marc BALARAN, Sabine BOUDOU OURLIAC, J-Louis BOUSQUET, Bernard BOUVIER, J-Marc CINTAS, Françoise EMERIAUD, J-Claude MADAULE, Christian PUECH, Pascal THIERY

**Suppléants présents sans voix délibérative :** Sandrine SANDRAL

**Suppléants excusés :** J-François KOWALIK, Didier ROUDIER, J-Michel SIBRA,

**Autres participants :** Stéphanie CANTALOUBE, Julien FRAT,

**Secrétaire de séance :** Myriam VIGROUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du PETR de l'exercice 2022.

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

**Mme Sandrine SANDRAL** élue Présidente de séance, présente par section et par chapitre les crédits ouverts au budget 2022, les réalisations et les restes à réaliser, mouvements réels et mouvements d'ordre confondus.

Les opérations de l'exercice 2022 font ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion 2022.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	465 045,39	G	511 088,02
	Section d'investissement	B	2 266,60	H	1 883,01
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	317 852,90
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	25 007,90
		(si déficit)		(si excédent)	
		(si déficit)		(si excédent)	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	467 311,99	= G+H+I+J	855 831,83
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	465 045,39	= G+I+K	828 940,92
	Section d'investissement	= B+D+F	2 266,60	= H+J+L	26 890,91
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	467 311,99	= G+H+I+J+K+L	855 831,83

## Résultat de fonctionnement 2022 :

Recettes de fonctionnement :	511 088.02 €
Dépenses de fonctionnement :	465 045.39 €
<b>Résultat de fonctionnement 2022 :</b>	<b>46 042.63 €</b>
Excédent 2021 reporté :	317 852.90 €
<b>Excédent global de fonctionnement :</b>	<b>363 895.53 €</b>

## Résultat d'investissement 2022 :

Recettes d'investissement :	1 883.01 €
Dépenses d'investissement :	2 266.60 €
<b>Résultat d'investissement 2022 :</b>	<b>- 383.59 €</b>
Excédent 2021 reporté :	25 007.90 €
<b>Excédent global d'investissement :</b>	<b>24 624.31 €</b>

L'exercice fait apparaître un **résultat net provisoire de 45 659.04 €**, qui se traduit **par un excédent total cumulé de 388 519.84 €**.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente de séance (*Monsieur Jean-Luc ESPITALIER Président ne prenant pas part au vote*), le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- adopte le Compte Administratif 2022 et acte le report automatique de chaque section,
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

**Certifié conforme,**

**Le Président, Jean-Luc ESPITALIER**

